

X CKG
Vpely
VAPC

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Interuniversitaires

N° 122 / D.C.E.I.U/2015

Alger, le
09 FEV. 2015

Madame et Messieurs les Présidents
des conférences régionales des universités
Centre, Est et Ouest

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NBRE	OBSERVATIONS
<u>Veillez trouver ci-joint :</u>		
- Note N° 116 DCEIU du 09-02-2015 relative au congé scientifique	01	Pour une large diffusion auprès des établissements de formation supérieure et des structures de recherche.
- Appel à candidature	1 LN+1LF	
- Echancier	01	
- Canevas de candidature	1 LN+1LF	



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Interuniversitaires

N° : *116* /D.C.E.I.U/2015

Alger, le **08 FEV. 2015**

Madame et Messieurs
les Présidents des Conférences Régionales des Universités
CENTRE -EST -OUEST

Objet : Congé Scientifique

Réf : Arrêté Ministériel N° 29 du 27-01-2015 fixant la proportion des enseignants chercheurs et des chercheurs permanents bénéficiaires de congé scientifique au titre de l'année universitaire 2015-2016.

PJ: 03 documents

Dans le cadre de la mise en œuvre «du programme relatif aux congés scientifiques») Année Sabbatique, dédiée aux professeurs hospitalo-universitaires, professeurs, directeurs de recherche , maîtres de conférence hospitalo-universitaires de classe « A », maîtres de conférence de classe « A », et les maîtres de recherche de classe « A », j'ai l'honneur de vous informer du lancement du programme a compter de Février 2015 .

Les documents concernant ce programme sont transmis en pièces jointes :

Appel à candidature

- Echancier
- Canevas de candidature

Je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira bien de prendre en vue d'assurer une très large diffusion auprès des professeurs hospitalo-universitaires, professeurs, directeurs de recherche , maîtres de conférence hospitalo-universitaires de classe « A », maîtres de conférence de classe « A », et les maîtres de recherche de classe « A » (note, affichage, site web des établissements) des établissements relevant des Conférences régionales des universités du Centre, de l'Est et de l'Ouest .

Les dossiers complets des candidatures répondant aux conditions d'éligibilité et aux critères réglementaires d'admissibilité au programme sont à faire parvenir à la DCEIU avant 26 Avril 2015 pour la région centre, le 27 Avril 2015 pour la région ouest et le 28 Avril 2015 pour la région est (Aucun dossier ne sera accepté au-delà de ce délai)

I- Critères d'éligibilité a un congé scientifique:

1. Conditions statutaires :

Décret exécutif n°12-280 du 9 Juillet 2012 fixant les modalités de bénéfice du congé scientifique ;

- Décret exécutif n°08-129 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;

- Décret exécutif n°08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur ;

- Décret exécutif n°08-131 du 3 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent,

- Le congé scientifique est accordé une seule fois dans la carrière ;
- Peut bénéficier d'un congé scientifique :
 - Le professeur hospitalo-universitaire, le professeur, et le directeur de recherche;
 - Le maître de conférences hospitalo-universitaire de classe « A », le maître de conférences de classe « A », et le maître de recherche de classe « A ». ayant exercé; durant cinq (05) années consécutives en cette qualité ;
- Le congé scientifique peut se dérouler sur le territoire national ou a l'étranger ;

La proportion des bénéficiaires d'un congé scientifique ne saurait excéder cinq pour cent (5%) des effectifs réels de chaque corps concerné.

2. Conditions relatifs au projet scientifique :

- Publication d'un ouvrage scientifique original.
- Réalisation d'un projet de recherche original et actuel avec des retombées bénéfiques sur les activités d'enseignement et/ou de recherche dans l'établissement d'origine.
- Offre de formation, réalisation de travaux pratiques et mise en place de méthodes pédagogiques récentes et thèmes de recherche novateurs ;

- Initiation à de nouvelles technologies ;
- Justifier d'une lettre d'accueil d'un établissement reconnu dans la spécialité ;
- Présenter un programme de travail avec un échéancier précisant les résultats attendus.

II- Procédure de sélection :

- Examen par le Conseil Scientifique de l'Etablissement.
- Les candidatures ayant bénéficié d'un avis favorable seront transmises à la Conférence Régionale des Universités pour traitement.
- Les candidatures retenues définitivement au niveau des Conférences Régionales des Universités feront l'objet d'un envoi au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Direction de la Coopération et des Echanges Interuniversitaires accompagnés du procès verbal du conseil scientifique de l'établissement qui fera ressortir :

L'état nominatif par grade de tous les enseignants ayant postulé à un congé scientifique pour 2015-2016.

- Le classement par grade des candidats sélectionnés.
- Les motifs des candidatures non retenues.

III- Grille d'évaluation :

Cette grille est constituée de 7 paramètres évalués comme suit :

PARAMETRES	EVALUATION
1-Ancienneté dans le grade : <ul style="list-style-type: none"> - Professeur, Directeur de recherche - Maître de conférences classe « A » Maître de recherche classe « A » - Ancienneté à l'Université 	<p>20 points + 4 points par an/ancienneté</p> <p>10 points +2 points par an/ancienneté</p> <p>1 point par année à partir de la date de recrutement.</p>
2- Encadrement.	<p>6 points par thèse de doctorat soutenue</p> <p>3 points par magister soutenu</p> <p>1 point pour le mémoire de graduation (maximum 5 points).</p>

3- Enseignement.	5 points pour l'enseignement de cours magistral de 1^{ère} année universitaire.
4- Production pédagogique : Ouvrage édité dans la spécialité Polycopié édité Enseignement en post graduation	10 points 4 points 1 point par année.
5- Activités de recherche : - Article dans une revue de renommée internationale. - Article dans une revue nationale thématique avec comité de lecture, - Communication internationale publiée dans un proceeding avec comité de lecture. - Communication internationale - Communication nationale	10 points 5 points 3 points 2 points 1 point
6- Responsabilités scientifiques : - Chef de projet de recherche Président de comité d'organisation de manifestations scientifiques. - Activité, d'expertise dans une commission nationale ou régionale. - Membre de comité de lecture d'une revue.	2 points par projet 1 point 1 point par commission 1 point par revue
7- Responsabilités administratives : - Chef d'établissement - Vice recteur, doyen, directeur d'institut. - Vice Doyen, président du conseil scientifique, chef de département, directeur d'unité de recherche, président de comité scientifique, directeur de laboratoire et chef de service CHU . - Directeur adjoint d'institut, chef de département adjoint	5 points 3 points 2 points 1 point

IV- constitution du dossier de candidature :

a. Documents administratifs de candidature :

- 1- Procès verbal (ou extrait) du conseil scientifique de l'établissement.
- 2- Canevas dûment et lisiblement renseigné et signé (Modèle à télécharger du site du M.E.S.R.S).
- 3- Curriculum Vitae.
- 4- Copie de l'arrêté de titularisation au poste de travail actuel.
- 5- Attestation de non bénéficiaire d'un congé scientifique (année sabbatique) dûment signé par le chef d'établissement.
- 6- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant ne pas avoir bénéficié d'un congé scientifique (année sabbatique).
- 7- Chèque barré.
- 8- Extrait de l'acte de naissance.
- 9- Deux (02) photos.

b. Documents concernant l'accueil :

- 1- Original de la lettre d'accueil ou une copie authentifiée par l'établissement d'origine dans une institution universitaire ou de recherche.
- 2- Les postulants à un congé scientifique en France ou en Belgique sont invités à solliciter dès le lancement de ce programme, la convention d'accueil auprès de l'organisme d'accueil. Nous rappelons que ce document, exigé par les parties Française et Belge, est indispensable pour la constitution du dossier de demande de visa.

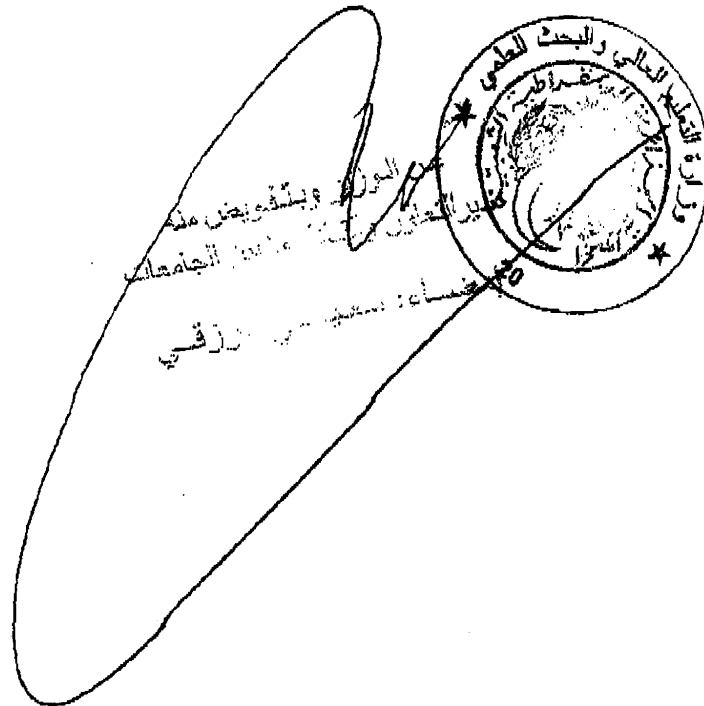
Tout candidat pour la France ou la Belgique doit impérativement entreprendre les démarches suffisamment à l'avance afin de recevoir l'original de la convention d'accueil et de la déposer avec le dossier de demande de visa dans les délais requis pour réaliser son départ le 1^{er} Septembre 2015.

Le dépôt des dossiers de demande de visa est du ressort exclusif du candidat assisté par les services compétents des établissements universitaires et de recherche et de la DCEIU, en cas de besoin.

Le dossier devra comprendre toutes les pièces justificatives et le canevas joint en annexe.

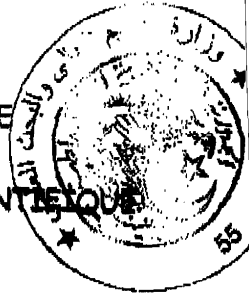
Important : Pour le bon déroulement de la mise en œuvre des différentes étapes de ce programme, nous invitons tous les intervenants (les conférences régionales des universités, les établissements universitaires et de recherche, les professeurs hospitalo-universitaires, les professeurs, les directeurs de recherche, les maîtres de conférence hospitalo-universitaires de classe « A », les maîtres de conférence de classe « A », et les maîtres de recherche de classe « A ») au strict respect des dispositions énumérées ci-dessus,

Veillez agréer, Madame et Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités, l'expression de ma considération distinguée.



Handwritten signature: *Dr. Mohamed El-Mechaieq*
Official stamp: *وزارة التعليم العالي والبحث العلمي*
المعهد الوطني للدراسات والبحوث
الطبي
بجامعة تونس
الطبي

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de la mise en œuvre «du programme relatif aux congés scientifiques» Année Sabbatique au titre de l'année universitaire 2015-2016 dédié aux professeurs hospitalo-universitaires, professeurs, directeurs de recherche, maîtres de conférence hospitalo-universitaires de classe « A », maîtres de conférence de classe « A », et les maîtres de recherche de classe « A », un appel à candidatures est ouvert pour l'octroi d'un congé scientifique.

Les candidats remplissant les critères d'éligibilité sont invités à déposer leur candidature auprès de leurs établissements d'origine.

Les dispositions réglementaires, les conditions d'admissibilité, la constitution du dossier et l'échéancier partant dépôt des dossiers et sélection au niveau des établissements d'origine, des Conférences Régionales, de la Conférence Nationale des Universités et de la Commission Nationale de la Formation et du Perfectionnement à l'Etranger (Expertise scientifique) ont fait l'objet de notes diffusées auprès de l'ensemble des établissements de formation supérieure et centres de recherche sous tutelle du M.E.S.R.S.

Les notes d'information (critères d'admissibilité et constitution du dossier) portant sur le programme relatif aux «congés scientifique* Année Sabbatique ainsi que les formulaires de candidature (canevas) sont disponibles sur les sites suivants :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
www.mesrs.dz

Conférence Régionale des Universités de L'EST :
www.unc.edu.dz

Conférence Régionale des Universités de L'OUEST
www.cruo.univ-tlemcen.dz

Conférence Régionale des Universités du CENTRE :
www.umbb.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

إعلان



فتح مجال الترشيحات للقبول في برنامج العطل العلمية

تنفيذا للبرنامج المتعلق بالعطل العلمية ، يفتح مجال الترشيحات للقبول في هذا البرنامج بعنوان السنة الجامعية 2015-2016 لفائدة فئات الأساتذة الاستشفائيين الجامعيين، و الأساتذة، و مدراء البحث، و الأساتذة المحاضرين الاستشفائيين الجامعيين قسم "أ"، و الأساتذة المحاضرين قسم "أ"، و أساتذة البحث قسم "أ".

و عليه، يرجى من المرشحين، الذين تتوفر فيهم شروط القبول تقديم ترشيحاتهم لدى المؤسسة الأصلية.

و تجدر الإشارة بأنه تم تزويد المؤسسات الجامعية و مراكز البحث التابعة لقطاع التعليم العالي بالشروط القانونية، و شروط القبول، و مكونات ملف الترشيح، و آجال تقديم الترشيحات وكيفية إنتقاء الملفات على مستوى المؤسسات الأصلية، الندوة الوطنية للجامعات، الندوات الجهوية للجامعات و لجنة الخبراء لدى اللجنة الوطنية للتكوين و تحسين المستوى بالخارج.

لمزيد من المعلومات حول البرنامج المتعلق بالعطل العلمية (شروط الاستفادة، مكونات الملف و استمارة الترشيح)؛ الرجاء زيارة المواقع الإلكترونية التالية:

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

www.mesrs.dz

الندوة الجهوية لجامعات الشرق

www.unc.edu.dz

الندوة الجهوية لجامعات الغرب

www.cruo.univ-tlemcen.dz

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

www.umbb.dz

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Direction de la Coopération et des Échanges Interuniversitaires

PROGRAMME « Congé scientifique » Année Sabbatique 2015-2016



ÉCHÉANCIER

Février 2015 : Lancement du programme « congé scientifique », appel à candidatures.

du 01 au 31 Mars 2015: Dépôt des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche.

Du 05 au 09 Avril 2015 : Examen des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche (conseils scientifiques).

13 Avril 2015 (Date limite) : Transmission des dossiers de candidatures aux Conférences Régionales Universitaires.

Du 14 au 21 Avril 2015 : Examen des candidatures et contrôle de conformité réglementaire par les Conférences Régionales des Universités.

du 26 au 28 Avril 2015 : transmission au M.E.S.R.S des dossiers des candidatures remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité :

Region Centre : 26Avril 2015

Region Ouest : 27Avril 2015

Region Est : 28 Avril 2015

Du 29 Avril au 07 Mai 2015 : Contrôle de conformité réglementaire au niveau du M.E.S.R.S

10 Mai 2015 : transmission aux Conférence Régionales Universitaires des listes des candidats admissibles aux évaluations scientifiques.

Les dates der évaluations scientifiques des dossiers de candidatures par les comités d'experts scientifiques seront précisées ultérieurement.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Interuniversitaires



CANEVAS DE CANDIDATURE A UN CONGE SCIENTIFIQUE
ANNEE SABBATIQUE

2015-2016

ETABLISSEMENT :

FACULTE :

DEPARTEMENT :

PREMIERE PARTIE : Données personnelles

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tel : Fax : E-mail

Année de recrutement à l'Université :

Diplômes obtenus (Nature, Date et établissement) :

.....

.....

.....

Date de passage au grade de Maître de Conférence classe « A » :

Date de passage au grade de Professeur (éventuellement) :

DEUXIEME PARTIE

Encadrement, production et activités Scientifiques et Pédagogique s

Encadrement :

Nombre de Thèse de Doctorat soutenue :

Nombre de Magister soutenu :

Nombre de Mémoire de graduation :

Enseignement en 1^a année universitaire :

Production Scientifique (depuis le dernier passage de grade):

-Nombre d'article de revues :

Internationales :

Nationales :

-Nombre de participation aux Conférences :

Internationales :

.....
.....

duction pédagogique (livre. polycopie cours en ligne...)

.....
.....
.....

Animation Scientifique : (organisation de séminaire, colloque, revue, mise en place de PO, animation d'équipe de recherche...)

Responsabilité Scientifique :

-Chef de projet :

-Directeur de laboratoire :

-Chef d'équipe:

Responsabilité Administrative :

(Indiquer la (les) nature(s) de(s) la fonction(s) et les durées.

.....
.....
.....
.....

QUATRIEME PARTIE : **Descriptif du projet**

Exposé de motifs : (décrire en quelques lignes le projet et les objectifs visés)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plan du travail envisagé :

.....

.....

.....

.....

.....

Impacts attendus :

(amélioration de l'encadrement, montage de manipulation, finalisation d'un ouvrage..)

.....

.....

.....

.....

.....

Signature de l'Enseignant

**Avis du Conseil Scientifique
de Faculté (ou Institut)**

**Avis du Conseil Scientifique
de l'université**

Avis du Chef d'Établissement

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

مديرية التعاون والتبادل
ما بين الجامعات

إستمارة الترشح لعطلة علمية

2016-2015

المؤسسة:

الكلية:

القسم:

الجزء الأول: معلومات شخصية.

اللقب:

الإسم :

تاريخ و مكان الإزدياد :

العنوان:

الهاتف / الفاكس : للبريد الإلكتروني:

سنة التوظيف بالجامعة :

القهادات المحصل عليها: (النوع، التاريخ و المؤسسة):

تاريخ الارتقاء إلى درجة أستاذ محاضر قسم "أ" :

تاريخ الارتقاء إلى درجة أستاذ (إن وجد):

الجزء الثاني: التأطير، الإنتاج و النشاطات العلمية و البيداغوجية.

التأطير:

- عدد رسائل الدكتوراه المناقشة:
- عدد رسائل الماجستير المناقشة:
- عدد مذكرات التدرج :
- التعليم في السنة الأولى جامعي :

الإنتاج العلمي (منذ آخر ارتقاء في الدرجة):

- عدد مقالات المجالات :
- الدولية:
- الوطنية:
- عدد المشاركات في المعاضرات:
- الدولية :

الإنتاج البيداغوجي (كتب، و مؤلفات و دروس عبر الإنترنت):

-
-
-

التنشيط العلمي: (تنظيم ملتقى، مناقشة ، مجلة، الإشراف في الدراسات العليا، تنشيط فريق بحث)

- مسؤوليات علمية :
- مسؤول مشروع:
- مدير مخبر:
- رئيس فريق:
- مسؤوليات إدارية (تبيان طبيعة الوظيفة و الفترة):

-
-
-

الجزء الثالث: المخبر المستقبل.**المخبر المستقبل:**

مدة العطلة العلمية :

اسم المخبر:

المؤسسة التابعة لها :

مجال النشاط:

مدير المخبر :

مسؤول فريق الاستقبال :

هل يوجد تعاون سابق ؟ (وصف وتحديد هذا التعاون، إن كانت الإجابة إيجابية :

الإنتاج العلمي المشترك، التأطير المشترك و الوصاية المشتركة، اتفاقات التعاون (.....)

الجزء الرابع: المشروع**عرض الدوافع : (وصف المشروع في بعض السطور و الأهداف المسطرة)****مخطط العمل المتوقع:****الأثر أو النتائج المتوقعة:****(تحسين التأطير، إعداد تجارب، إنهاء إعداد مؤلفات)**

إمضاء الأستاذ

رأي المجلس العلمي للكلية أو المعهد

رأي المجلس العلمي للجامعة

رأي مدير المؤسسة